

8.2.1 Les modalités de déversement des coûts des SAC

L'unité d'œuvre des SAC est la journée.

Le coût unitaire des journées est calculé pour chaque SAC en divisant ses charges par le nombre total de journées produites (UO administratives).

Mise en œuvre

Les journées des nouveau-nés séjournant auprès de leur mère doivent être incluses dans ce comptage administratif.

Ce coût unitaire est utilisé pour déverser les coûts des SAC au prorata des journées de présence dans chaque SAC fréquentée au cours du séjour. Les journées de présence sont issues de la correspondance UM-SA ou correspondent au nombre de journées par SAC et par séjour tel que prévu au § 1.2.1.1.

Les modalités de décompte des journées de présence prévoient que :

- Pour les séjours mono-unités de 0 jours, les coûts des SAC soient répartis au prorata d'une journée entière de présence.
- Pour les séjours multi-unités de 0 jours, les coûts des SAC soient répartis au prorata d'une fraction de journée de présence. Chaque journée est divisée par le nombre de SAC fréquentée au cours du séjour.
- Pour les séances, une séance équivaut à une journée entière de présence.